



LIGNES DIRECTRICES PRIX JEAN-MARIE-GAUVREAU

DESCRIPTION DU PRIX

Le Prix Jean-Marie-Gauvreau, la plus haute distinction en métiers d'art au Québec, a été créé en 1976 en l'honneur de l'artiste et enseignant Jean-Marie Gauvreau.

MONTANT DE LA BOURSE

Décerné par le Conseil des métiers d'art du Québec, le prix récompense une œuvre ou une collection exceptionnelle. Il est accompagné d'une bourse de 10 000 \$.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les candidats doivent répondre aux conditions d'admissibilité :

- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada ayant le domicile au Québec;
- Être membre professionnel du CMAQ;
- Exercer un métier d'art de façon active et continue depuis un minimum de dix (10) ans.

AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE

Les candidatures peuvent être déposées par :

- Les candidats eux-mêmes;
- Des associations professionnelles ou organismes culturels : corporations ou associations régionales des métiers d'art, maisons de la culture, musées, galeries d'art, institutions d'enseignement, etc.

L'OBJET DE LA MISE EN CANDIDATURE

Le prix Jean-Marie-Gauvreau récompense la réalisation d'une œuvre ou d'une collection exceptionnelle. L'œuvre ou la collection, composée d'un maximum de 5 éléments, répond aux exigences des métiers d'art et a été réalisée dans les 5 dernières années.

Par œuvre on entend aussi un objet, une pièce, un ouvrage, une installation ou une réalisation.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU PRIX

L'œuvre ou la collection se distingue par un ou plusieurs des critères mentionnés ci-dessous :

- Sa singularité, son unicité;
- Une réalisation qui fait preuve d'audace;
- Une réalisation qui représente un impact sur l'évolution du savoir-faire ou de l'innovation grâce à l'utilisation de nouvelles technologies;
- La cohérence entre son propos et sa réalisation.

CONTENU DU DOSSIER

Le dossier doit contenir :

- Le formulaire de mise en candidature;
- Un texte argumentatif rédigé en fonction des critères qui soutiennent la candidature (maximum 300 mots pour chaque);
- Un portfolio visuel de l'œuvre ou de la collection;
- Une démarche artistique en lien avec la réalisation de l'œuvre ou de la collection;
- Des documents d'appui :
 - Le curriculum vitae démontrant l'exercice d'un métier d'art de façon professionnelle depuis un minimum de dix (10) ans, (maximum 5 pages);
 - Un portfolio visuel (maximum 20 photos de réalisations échelonnées sur plusieurs années);
 - Tout document pertinent (facultatif, maximum 5 pages).

TEXTE ARGUMENTATIF

Le texte argumentatif sera rédigé pour chacun des critères qui soutiennent la candidature. Par exemple, si la candidature est soutenue par le critère de la singularité, le texte argumentatif mentionnera les motifs qui démontrent que l'œuvre ou la collection réponde à ce critère.

PORTFOLIO

Le portfolio visuel doit contenir un maximum de cinq (5) photos de l'œuvre (si la candidature est déposée pour la réalisation d'une œuvre) ou de trois photos pour chaque élément qui composent la collection et d'une photo d'ensemble de la collection (si la candidature est déposée pour la réalisation d'une collection).

Chaque photo doit être enregistrée en format jpg (minimum 300 dpi et d'un minimum 1000 pixels) au nom et prénom du candidat et correspondre à l'ordre de lecture selon l'exemple : 01_tremblay_guy.jpg, 02_tremblay_guy.jpg.

DESCRIPTION DE L'OEUVRE OU DE LA COLLECTION

La description de l'œuvre ou de la collection mentionnera :

- Les matériaux;
- Les techniques de transformation de la matière employées;
- L'équipement utilisé à la réalisation de l'œuvre;
- Les collaborateurs (au niveau de la conception et de la fabrication).

DATE DE DÉPÔT

La date limite pour soumettre une candidature est le **1^{er} novembre 2020**.

TRANSMISSION DE LA CANDIDATURE ET RENSEIGNEMENTS

Les candidatures seront transmises par voie électronique (wetransfer, dropbox, google drive ou par courriel) à ana-maria.abran@metiersdart.ca. Pour toute information, contactez [Ana-Maria Abran](#) au 514 861-2787 poste 207.